

# Marcel Villette, l'écologie au premier plan !

Depuis presque 90 ans, l'entreprise Marcel Villette contribue à améliorer l'aménagement et l'entretien des espaces verts d'Ile-de-France. En 2018, l'entreprise s'est engagée à mettre en place une démarche environnementale pour l'entretien des espaces verts de son siège social à Gennevilliers, au travers du label Eco Jardin. Plus de détails avec Armand Joyeux, président de l'entreprise.



*L'entrée des locaux de l'entreprise est entretenue régulièrement et avec soin en 'Zéro phyto' pour marquer le savoir-faire qualitatif de l'entreprise. Plus on s'éloigne des abords des bâtiments, plus les espaces ont une vocation de jardin écologique afin de favoriser le développement de la biodiversité.*



*Armand Joyeux, prend la direction de l'entreprise Marcel Villette en 2007 et préside le groupe Joyeux depuis 2008.*

## Quelle est l'histoire de l'entreprise ?

L'entreprise Marcel Villette, créée en 1929 par Marcel Villette, a intégré le groupe familial Joyeux en 1985. Existant depuis 1858, le groupe a ainsi diversifié ses compétences (bâtiment et génie civil) avec l'ajout d'une branche espaces verts. Spécialisée dans la réalisation et l'entretien d'espaces verts, Marcel Villette compte aujourd'hui à son actif plusieurs chantiers prestigieux : le Parc André-Citroën (1992), les jardins de la BNF François Mitterrand (1995) ou encore le parc Terra Botanica, primé aux Victoires du Paysage 2012. Après un diplôme d'études

supérieures comptables et financières, j'ai rejoint l'activité familiale en 1997 et occupé successivement différents postes (gestion du matériel, conduite de chantier, responsable qualité...), avant de reprendre l'entreprise en 2007.

## Quelles sont vos prestations ?

L'entreprise travaille pour une clientèle publique (75 %) et privée (25 %), essentiellement en Ile-de-France et ponctuellement dans d'autres régions françaises. La création représente 60 % du chiffre d'affaires : réalisations de parcs, squares, aménagements urbains, voies de tramway... Nous sommes capables de répondre à tout type de demandes : murs végétaux, toitures végétalisées, agriculture urbaine... L'entretien représente, quant à lui, 40 % du chiffre d'affaires : terrains de sports, jardins publics, bailleurs sociaux et copropriétés. Nous nous efforçons d'apporter une solution durable à nos clients avec des principes de gestion écologique et de les accompagner au mieux dans leurs démarches environnementales.

## Comment s'organise l'entreprise ?

Je préside l'entreprise et un directeur général, Florent Aubert, supervise les différents pôles : travaux, entretien, bureau d'études et service matériel. Entre 250 000 et 350 000 € sont investis chaque année pour consolider le parc matériel qui compte plus de 400 machines, afin de permettre aux équipes d'être réactives et flexibles. La gestion du parc est un travail quotidien mené par 3 mécaniciens. Côté entretien et création, les équipes sont composées d'un chef d'équipe et 3 à 4 ouvriers. Il est possible d'avoir jusqu'à 12 personnes simultanément sur un chantier. Dix conducteurs de travaux sillonnent les chantiers pour assurer un travail de qualité.

## Quelles sont les valeurs de l'entreprise ?

Nous sommes reconnus pour la qualité de notre travail et savons mener des chantiers à la perfection, selon l'enseignement de Michel Villette. Nos clients sont satisfaits

## En bref

- Date de création : 1929
- Siège social : Gennevilliers (92)
- CA : 20 millions €
- Effectif : 180

et nous accordent leur confiance, grâce à notre savoir-faire et expérience. De plus, l'entreprise véhicule un esprit familial, avec des équipes soudées ! Nous accordons une grande importance la fidélisation de nos salariés. Par exemple, nous offrons des primes de fin d'années aux salariés motivés et impliqués dans l'entreprise. Nous sommes, en effet, confrontés à des problèmes de recrutement, il nous paraît alors essentiel de se battre pour conserver nos salariés. Certains ouvriers sont présents dans l'entreprise depuis 30 ans et ont pu évoluer au travers de différents postes. Nous nous attachons également à former nos salariés avec 1 200 jours de formations par an, tournées vers le développement durable en ville : toitures végétalisées, fleurissement écologique, gestion des milieux humides, réemploi des sols fertiles et pollués, éco-pâturage, gestion des eaux...

### Avez-vous mis en place une démarche environnementale ?

Nous avons entrepris une démarche écologique dans l'entreprise depuis environ 15 ans. Le monde des espaces verts a beaucoup changé en 10 ans, aujourd'hui le métier est confronté aux problématiques environnementales et urbaines. Lors des renouvellements de contrats d'entretien, nous proposons des cahiers des charges différents qui intègrent l'écologie urbaine et respectent la biodiversité. Nous menons également une démarche d'achat responsable avec des fournisseurs de proximité. Néanmoins pour les végétaux, il nous est parfois plus difficile de trouver certaines variétés localement et nous nous fournissons alors en Allemagne ou Belgique. Tous les ans, un guide d'achat est édité pour que les salariés puissent s'orienter vers des produits de proximité et ainsi réduire



La création représente 60 % du chiffre d'affaires : réalisations de parcs, squares, aménagements urbains, voies de tramway... Ci-dessus, les équipes de Marcel Villette ont ainsi aménagé la cour intérieure de l'EFB à Issy-les-Moulineaux.

les temps de transport. En effet, nous nous attachons à réduire au maximum notre bilan carbone, à la fois sur les chantiers et au siège de l'entreprise. Depuis 2011, nous bénéficions du label CECOR pour la mise en place d'un bilan carbone sur nos chantiers. Aujourd'hui, nous appliquons une gestion 'Zéro Phyto' lors de l'entretien des espaces verts : paillage, mise en place d'une végétation basse, acceptation de la végétation spontanée, enherbement des allées de cimetière... Nous cherchons à être un précurseur dans le domaine du développement durable et avons à ce titre obtenu le label Eco Jardin, en juin 2018, pour la qualité de la gestion écologique des espaces verts du siège social de l'entreprise. Nous sommes fiers d'être à l'heure actuelle la première entreprise à posséder ce label.

### Quelles sont les perspectives ?

L'objectif est de garder une dynamique d'innovation et continuer à se diversifier selon les évolutions du secteur. L'entreprise se développe progressivement par une dynamique de croissance externe avec des acquisitions d'entreprises, soit par secteur géographique en Ile-de-France, soit par secteur d'activité. Par exemple, l'entreprise a fait l'acquisition en 2012 de la société d'élagage Urbanelag et plus récemment en 2018, de la société IFR pour la création et rénovation de sols souples et aires de jeux.



L'entreprise Marcel Villette a mis en place un système d'éco-pâturage dans le parc des Chanteraines (92). Labellisé E.V.E. (Espace Végétal Écologique) et refuge L.P.O. (Ligue de Protection des Oiseaux), il bénéficie d'une gestion écologique.

## Le label Eco Jardin

avec Romain Ente, référent environnemental de Marcel Villette

Le label Eco Jardin existe depuis 2012 et récompense les sites ayant mis en place une gestion écologique de leurs espaces verts. Dès la création du siège en 2014, certains critères du référentiel étaient déjà appliqués, comme la démarche zéro pesticide ou l'emploi raisonné de l'eau d'arrosage avec une collecte des eaux pluviales. L'aménagement des espaces extérieurs a également été conçu suivant plusieurs typologies, mais il restait à mettre en place un plan de gestion différenciée. C'est en 2018, que nous avons établi le plan de gestion selon trois typologies : entretien soigné pour l'entrée et les abords du bâtiment, entretien jardiné pour les espaces en retrait de l'entrée principale et entretien rustique pour les espaces périphériques. Plus on s'éloigne des bâtiments, plus l'entretien est modéré avec des espaces de plus en plus naturels pour favoriser le développement de la biodiversité. Nous avons également mis en place un inventaire de la faune et la flore avec une action participative en faisant intervenir les salariés. Le label doit rayonner sur l'ensemble du personnel pour sensibiliser les salariés à la biodiversité et gestion écologique des espaces verts.